



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**DATE DE
CONVOCAATION**

19 septembre 2014

DELIBERATION N°34/2014/MT

Création de poste

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT SIX SEPTEMBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATIONS : 03

ETAIENT PRESENTS :

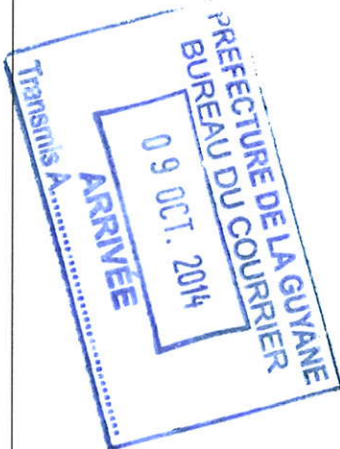
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Marlène MONTET, Conseillère

ABSENTS :

M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller



Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Brice SEPHO**, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Eldha SAMEDI** a donné procuration à Madame **Rosaline CAMILLE-SIDIBE**.

Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.

Madame **Marlène MONTET** a donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.

**Délibération n°34/2014/MT
Création de poste**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après, un projet de création d'emploi au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

Ce projet s'inscrit dans la poursuite de nos objectifs à rendre plus efficace nos engagements de service public à destination de notre population.

Ainsi, au vue des nécessités de service et après inscription sur la liste d'aptitude suite à la réussite d'un examen professionnel, il convient de créer un poste au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Je vous rappelle que le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe est un grade de catégorie C qui bénéficie de 4 échelles de rémunérations ; il est régi par les dispositions du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Par référence à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, aucune création d'emplois ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire ne le permettent.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, catégorie C.
- Autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°38/MT/2014 portant création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, catégorie ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: APPROUVE la création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, catégorie C.

Article 2: AUTORISE à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2014.

Article 3: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR	16	dont procuration(s)	03
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 09 OCT. 2014

